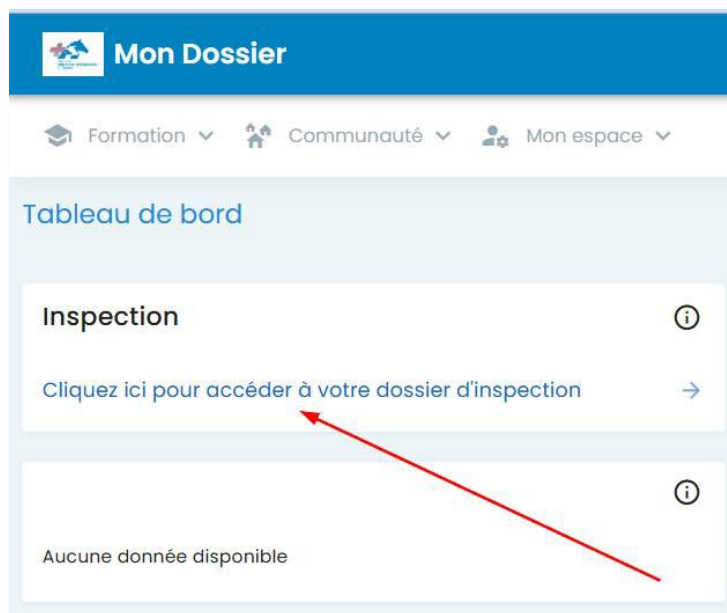


PROCÉDURES – Avis d’inspection professionnelle

Vous avez reçu un courriel de l’Ordre des médecins vétérinaires du Québec concernant l’**avis d’inspection professionnelle**. Pour commencer, connectez-vous à la [Zone membre](#), puis cliquez sur le bouton **Mon Dossier** situé dans le haut de la fenêtre.

Mon Dossier 

Vous retrouverez sur la page d’accueil la section **Inspection**. Elle sera accessible durant toute la durée de votre inspection, jusqu’à la réception du rapport final. Pour consulter votre dossier d’inspection en cours, cliquez sur le lien intitulé « Cliquez ici pour accéder à votre dossier d’inspection ».



AVIS D’INSPECTION PROFESSIONNELLE

Dans la section dédiée à la consultation de votre inspection, située au bas de la page, vous trouverez un encadré intitulé **Avis d’inspection**. Cliquez sur le lien pour consulter votre avis d’inspection ainsi que les détails de l’inspection. Cette étape est cruciale pour poursuivre le processus d’inspection.

Inspection
Planification d'inspection

Pièces justificatives

Utilisez cette section **uniquement** si vous êtes dans l'incapacité d'être inspecté(e), et veuillez communiquer avec dev.prof@omvq.qc.ca et fournir les pièces justificatives nécessaires dans cette section.

Nom du document	Type	Date de téléversement
Aucun document		

Téléverser
 Télécharger

Avis d'inspection

[Veuillez cliquer ici afin de consulter votre avis d'inspection.](#)

L'avis d'inspection regroupe plusieurs informations essentielles, notamment le nom de l'inspecteur-conseil, la date et l'heure de l'inspection, les modalités de déroulement, ainsi que, le cas échéant, le lieu ou le lien de connexion. Vous y trouverez également les domaines de pratique visés par l'inspection, ainsi que diverses ressources utiles pour vous y préparer.

 Avis d'inspection

Bonjour [REDACTED]

Comme convenu, nous vous confirmons les informations suivantes concernant votre rencontre d'inspection professionnelle

Inspecteur(trice)-conseil : [REDACTED]

Date de l'inspection : 2025-08-28

Heure de l'inspection : 15:08

Modalité de l'inspection : Visite virtuelle

Lien pour la visioconférence : [Lien teams de la rencontre](#)

Domaine(s) de pratique inspecté(s) : Canins, Félines

Par son approche, l'Ordre souhaite établir un climat de confiance et vous offrir un moment privilégié pour faire le point sur votre pratique, en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe de l'inspection professionnelle de l'Ordre.

Afin d'assurer le bon déroulement de la visite, vous devrez, dans un délai minimal de **10 jours** avant la date de la rencontre :

1 - Remplir le **questionnaire préinspection** qui est accessible via [Mon Dossier](#) ;

2 - Soumettre **les documents demandés** dans la fiche sur l'[inspection professionnelle](#).

Le questionnaire et les documents doivent être téléversés via [Mon Dossier](#). Pour vous aider, vous pouvez vous référer à la [procédure](#). Cette étape vise à s'assurer que la rencontre avec l'inspecteur-conseil soit la plus pertinente possible pour vous, basée sur votre réalité.

Si, pour un motif sérieux, vous ne pouvez rencontrer Dre Véronique Gélinas, inspecteur(trice)-conseil à la date convenue, nous vous prions de nous aviser dans les meilleurs délais, afin que nous puissions déterminer une nouvelle date, en fonction des dispositions prévues au [Règlement sur l'inspection professionnelle des médecins vétérinaires](#).

Pour toute question ou inquiétude, n'hésitez pas à communiquer avec nous au : dev.prof@omvq.qc.ca ou par téléphone au 1-800-267-1427, poste 207.

Veillez recevoir, Dr Allierie, nos meilleures salutations.

La responsable de l'inspection professionnelle par intérim,

[REDACTED]

Service de l'amélioration de l'exercice

 OK

Certains documents devront être transmis au moins **10 jours** avant la rencontre d'inspection professionnelle. Vous trouverez tous les détails à ce sujet dans la section correspondante, accompagnés de la procédure à suivre.